



ENTRAINEMENT AU PORT de L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (A CIRCUIT OUVERT)

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Article R.4323-106 du Code du Travail : « L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. »

OBJECTIFS :

- ◆ Connaître les différents types de matériels.
- ◆ Acquérir les connaissances indispensables à l'utilisation de ces matériels en toute sécurité.

PROGRAMME :

◆ ATMOSPHERES NON RESPIRABLES

- * Différents types d'atmosphères non respirables
- * Intoxication, anoxie et asphyxie

◆ PROTECTIONS RESPIRATOIRES

- * Filtrantes
- * Autonomes:
 - Description technique
 - Principes de fonctionnement
 - Calcul de l'autonomie
 - Entretien

◆ ENGAGEMENT AVEC PROTECTION AUTONOME

- * Contraintes du porteur
- * Contrôles à réaliser
- * Etat de forme et de santé

◆ CONSIGNES EN CAS D'INCIDENTS ET D'ACCIDENTS

- * Principes généraux
- * Evacuation

◆ EXERCICES PRATIQUES

- * Connaissances techniques de l'ARICO
- * Procédures d'équipement et de contrôle
- * Parcours d'évaluation comprenant:
 - Tests physiques
 - Gestion de stress et de respiration
 - Gestion du gabarit de l'équipement
 - Transport d'une charge
 - Gestion des déplacements
 - Franchissement d'obstacles
 - Contrôle de consommation d'air

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine du port de protections respiratoires et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

Chaque stagiaire effectuera un parcours d'évaluation (mise en situation) avec l'aide d'un ARI dorsal et/ou d'un ARI sur chariot.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne expérimentée étant amenée à porter une protection respiratoire isolante à circuit ouvert dans le cadre d'interventions et travaux en atmosphère non respirable.

PRE-REQUIS:

Aptitude médicale au port de l'ARI.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 0,5 jour (3h30)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Le formateur émet un avis sur les connaissances pratiques acquises lors de la formation. pratique lors du parcours d'évaluation. A l'issue de la formation
- ◆ Une attestation est remise à l'issue de la formation.
- ◆ Cette formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation. Nous préconisons un recyclage tous les ans pour les personnes utilisant rarement l'ARI et tous les 3 ans pour celles l'utilisant fréquemment.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.